

Comité Syndical du 31 Janvier 2022
18h00
Salle du Conseil de la CC Val 81
Valence d'Albigeois

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 2) Points divers

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2022

2.1) Présentation du compte administratif provisoire 2021

Le compte administratif provisoire sera présenté aux élus

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2021	Libellé	CA 2021
Charges à caractère général	85 126,77	Produits des services	0
Charges de personnel	250 351,18	Dotations et participations	229 257,49
Autres charges de gestion courante	24 504,44	Autres produits div de gest ^o courante	3,01
Rattachement du Fonds d'Initiatives Coup de Pousse	10 000,00		
Dotation aux amortissements	775,26	Atténuation de charges	0
Charges financières et exceptionnelles	0	Produits rattachés	169 178,03
Total Dépenses de Fonctionnement	370 757 65	Total Recettes de Fonctionnement	398 438,53
Excédent provisoire de fonctionnement 2021	27 680,88		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2021	Libellé	CA 2021
Opérations d'investissement	3 104,88	Amortissements et provisions	775,26
Total Dépenses d'Investissements	3104,88	Total Recettes d'Investissements	775,26
Déficit provisoire d'Investissement 2021	2 329,62		
Résultat net provisoire	25 351,26		

2,2) Orientations budgétaires 2022

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2021 pour les frais de structure,

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2022,

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont été établies avec les propositions suivantes :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de **3,80 €** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2019) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2020) ;

- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2020) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2021 – évalué à une quarantaine de jours)

Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement :

Les différentes opérations sont détaillées avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités (voir plus haut),

Seront ainsi proposées pour l'année 2022 :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tam » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- La mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition ;
- L'implication du Pôle Territorial dans la promotion des territoires pilotes de la transition écologique aux côtés de la Fabrique des Transitions, Cette action doit permettre de poursuivre le travail sur l'organisation et l'implication des collectivités pour amplifier nos transitions ;
- Le programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement DRAAF;
- Le programme d'actions pour la mobilisation des élus et acteurs autour des enjeux de la transition énergétique en réponse à l'appel à projet de l'ADEME Mobilusacteurs2020 ;

Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques, approuvé en 2018 et signé officiellement en juillet 2019, Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage, Un nouveau contrat sera élaboré en 2022 avec la Région
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2021,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR et de la DSIL) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé cette année, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,

Etat du personnel

- Tableau des effectifs et éléments de rémunération :

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	361	369	369	381
<u>Loris CARIOU</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)	-	390	390	390
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19)	440	388	440	440
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/21)	473	512	512	555
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition Ecologique et Energetique (CDD de droit public à partir du 17/01/2022)	-	-	-	513
<u>Julien FRAT</u> Co-directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645

- Durée effective du travail :

Tous les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h par semaine ouvrant le droit à 23 jours de RTT.

Un seul agent est à temps partiel fin 2021 (80 % pour convenance familiale),

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

2) Points divers

A préciser